

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2013 À 18 h 30**

L'an deux mil treize, le mardi 19 mars, à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué le 12 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, JM BOYER, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU et JP VELEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : MG de SAMIE qui a donné pouvoir à Joël ARNAUD, A. CLEMOT qui a donné pouvoir à Pierre DESTRIEUX et S. ARCHAMBAUD qui a donné pouvoir à Étienne GUELIN.

Madame Carmen MARC a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 21 février 2013 a été approuvé à l'unanimité.

2013/03/01 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012 par Monsieur Alain ARNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Julien TISSANDIER :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Report excédentaire 2012	38 833,44	Report excédentaire 2012	51 407,89
Dépenses	128 599,23	Dépenses	230 582,56
Recettes	100 742,28	Recettes	267 355,55
Résultat cumulé	10 976,49	Résultat cumulé	88 180,88

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2013/03/02 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2013/03/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 19 mars 2013, le Compte administratif pour 2012 qui présente les résultats figurant sur le tableau en annexe,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :	10 976,49 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	21 653,31 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	66 527,37 €

2013/03/04 - VOTE DES TAXES

La commission des Finances, vu les charges à venir sur l'année 2013, propose une augmentation de 2 % sur le taux des 4 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation et fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation (taxe communale + ex taxe départementale)	17,34 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	13,97 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	43,25 %
- La Contribution Financière des Entreprises (Ex taxe professionnelle)	20,97 %

2013/03/05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget primitif 2013 est adopté comme suit :

- Investissement, dépenses et recettes	168 730,00 €
- Fonctionnement, dépenses et recettes	357 340,00 €

2013/03/06 - VOTE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes (compte 6574) pour l'année 2013 :

• ACCA	200,00 €
• AFM Téléthon	200,00 €
• Donneurs de Sang pontois	50,00 €
• Foyer Rural - Judo	200,00 €
• Foyer Rural - Tennis	200,00 €

2013/03/07 - PARCOURS CYCLABLES

La CDCHS propose de baliser des itinéraires de randonnées sur des voies carrossées et goudronnées. Les parcours suggérés sont approuvés à l'unanimité.

La loi du 83.663 du 22 juillet 1983 , complétant la loi 83.8 du 07/01 83 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État a confié au département le soin d'établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le maire expose au conseil municipal la possibilité de faire figurer, sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIIPR) les itinéraires définis sur la commune.

Conformément à la circulaire ministérielle du 30 août 1988, prise en application des articles 56 et 57 de la loi précitée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande l'inscription des chemins ruraux suivants pour les circuits de randonnée pédestre cyclable ou équestre.

Et s'engage pour les dits chemins à :

- Ne pas vendre sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution rétablissant la continuité d'un itinéraire de randonnée
- Empêcher l'interruption du chemin par les clôtures
- Conserver leur caractère public et ouvert
- Autoriser leur balisage

NB : En ce qui concerne les chemins d'exploitation, une convention de passage devra être convenue entre l'association et la communauté de communes.

2013/03/08 - QUESTIONS DIVERSES

- SCOT : l'adhésion 2013 est à titre gratuit.
- Benne : 4 dates nous ont été accordées pour 2013.
- Achat d'un réfrigérateur pour l'Espace Saintonge : un appareil d'occasion conviendra.
- Radio Pons : l'émission « Dans nos villages » sera en direct de Rouffiac le 11 avril 2013.
- Dans le cadre des Estivales 2013 organisées par la CDCHS, un concert Gospel aura lieu

dans l'Église le 19 juillet à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Signatures

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

É. GUÉLIN p/S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

P. DESTRIEUX p/A. CLÉMOT

É. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

J. ARNAUD p/MG de SAMIE

JP VELEZ